

Interview de **Suzanne Lischer**, professeure et responsable de projet depuis 2008 à la **Haute école spécialisée de Lucerne** - Travail social. Depuis cette date, elle mène également des activités de recherche et d'enseignement sur la **dépendance aux jeux de hasard et d'argent**. Elle a travaillé sur différents projets de recherche mettant l'accent sur l'évaluation précoce des joueurs excessifs. Dans le cadre du projet « www.careplay.ch », elle assiste quatre casinos dans la mise en œuvre de leurs programmes sociaux et intervient également dans le cadre de la **sensibilisation au jeu excessif des personnels des casinos** prévue par la loi.

Le Parlement suisse va étudier le nouveau projet de loi sur les jeux d'argent. Qu'est-ce que ce projet changera pour la prévention, sur le terrain ?

La commission des affaires juridiques du Conseil des Etats pour la justice discute, depuis le début de cette année, de la **nouvelle loi fédérale sur les jeux d'argent**. Il y est prévu, entre autres, une expansion du marché des jeux d'argent par laquelle il **sera permis de créer de nouveaux casinos en ligne** et **d'organiser des tournois de poker en dehors des casinos**.

Le projet de loi s'efforce d'apporter de la cohérence entre le secteur des loteries et paris d'une part et des casinos d'autre part, régis par deux systèmes différents. Littéralement, il stipule la responsabilité de l'Etat, « de tenir compte des dangers inhérents aux jeux d'argent ». Les **opérateurs devront apporter une première série de mesures**. Ils devront prendre des dispositions appropriées de protection, en fonction des dangers potentiels et du canal de distribution de leurs jeux respectifs. Une **deuxième série de mesures s'adressera aux cantons** ; ces derniers se verront renforcés dans l'obligation de **mettre en œuvre la prévention générale**, et **d'offrir des consultations et des traitements**. Suite à différents reculs du projet par rapport au financement de la prévention et au rôle donné aux experts pour conseiller les autorités, il est très difficile de se prononcer sur ce qui changera réellement, sur le terrain.

Les associations qui œuvrent pour la protection du joueur s'inquiètent d'une recrudescence du nombre de joueurs pathologiques si la Confédération élargit l'offre de jeux en ligne. Quel est votre avis sur cette question ?

La loi révisée **devrait lever l'interdiction actuelle de créer des jeux de casinos en ligne**. Cela était, jusqu'à présent, strictement prohibé. Résultat : des milliers de Suisses tentaient leur chance tout à fait légalement avec des fournisseurs étrangers. Les casinos devraient dorénavant pouvoir solliciter une extension de leur concession pour la création de jeux en ligne. Pour pouvoir limiter efficacement l'offre de jeux non autorisés en Suisse, il est prévu que les dispositions pénales soient modernisées. Et l'accès aux offres de jeux étrangers en ligne devrait être bloqué.

Il n'en reste pas moins que, concernant la protection des joueurs, **l'assouplissement de l'interdiction des jeux d'argent en ligne préoccupe les spécialistes de la prévention**, du fait de l'accessibilité qui caractérise les jeux en ligne : il est théoriquement possible de jouer quasiment partout et tout le temps. Pour la détection précoce, contrairement à ce qui passe

dans les casinos, les utilisateurs des jeux en ligne ne peuvent pas être observés par le personnel. L'anonymat et le moindre contrôle social qui en découlent est un autre élément. **Ces inquiétudes sont sans aucun doute fondées.**

Alors que les jeux d'argent en ligne comportent un danger inhérent en raison de leurs caractéristiques structurelles, les aspects techniques offrent cependant de nouvelles possibilités pour la protection des joueurs. Pour pouvoir participer à un jeu en ligne, l'utilisateur doit donner son identité. Le fournisseur d'un jeu de hasard en ligne peut donc suivre en détail l'activité de chaque joueur et - en cas de comportement problématique - prendre des mesures. Un joueur qui souhaite entrer dans un casino, en Suisse, doit montrer ses papiers d'identité. Mais dès que les clients se trouvent dans le casino, la détection des joueurs problématiques se base sur des critères d'observations qui ne sont pas nécessairement plus performants qu'une détection basée sur des indices numériques.

Il ne faut donc pas, du point de vue de la protection des joueurs, émettre un jugement exclusivement négatif sur la levée de l'interdiction des jeux de hasard en ligne. **Le législateur doit cependant obliger le fournisseur à mettre en œuvre un programme de mesures sociales crédible**, comme c'est le cas pour les jeux d'argents dit « terrestres ».

Comment sont organisés la prévention et le traitement des joueurs dans les différentes régions en Suisse ? Quels sont les rôles respectifs de la Confédération et des cantons et y a-t-il des différences entre les régions linguistiques ?

Le nombre des offres de consultations et de traitements pour les personnes ayant des problèmes de dépendance aux jeux **a augmenté ces dernières années**. Grâce à un mécanisme de financement de la prévention par une taxe sur le revenu des jeux de loteries, **des antennes de prévention et de traitement existent pratiquement dans chaque canton**. Mais comme la Suisse est une fédération, l'organisation de ces soins spécialisés est très variable. Par exemple chaque région linguistique a sa propre ligne d'aide téléphonique. En Suisse, par défaut, ce sont les cantons qui sont compétents pour la santé publique, exception faite de l'existence de programmes nationaux comme c'est le cas pour les drogues ou l'alcool. Des différences sensibles entre la Suisse alémanique et la Suisse romande peuvent aussi trouver leur origine dans d'importantes différences culturelles dans le rapport aux jeux d'argent. Les romands dépensent en moyenne le double dans les jeux de hasard et d'argent par rapport à leurs compatriotes alémaniques.